



Mairie de Combs-la-Ville
Esplanade Charles de Gaulle
B.P. 116 - 77 385 Combs-la-Ville Cedex
Tel. : 01 64 13.16.00
Fax : 01 60.18.06.15

Envoyé en préfecture le 06/10/2022
Reçu en préfecture le 06/10/2022
Affiché le 06/10/2022
ID : 077-217701226-20221006-2022_465A-AR

ARRETE n° 2022 / 465 - A

ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A MADAME CHRISTIANE LAFONT, CONSEILLERE MUNICIPALE

LE MAIRE,

VU l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, autorisant le maire à déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des conseillers municipaux ;

VU l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales permettant, sauf disposition contraire dans la délibération, au maire de subdéléguer les compétences qui lui ont été déléguées par le conseil municipal

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Christine LAFONT, conseillère municipale est déléguée au centre d'activités sociales Trait d'Union, à l'accompagnement des personnes en situation de handicap et à la protection des personnes vulnérables,

ARTICLE 2 : A ce titre, une délégation de fonction et de signature est accordée à Madame Christiane LAFONT sous la surveillance et la responsabilité du Maire, afin de signer notamment les actes suivants :

- Les invitations ;
- Les courriers ;
- Les attestations ;
- Les comptes rendus.

ARTICLE 3 : La signature par Madame Christiane LAFONT des pièces et actes cités à l'article 2 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du Maire ».

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera exécutoire lorsqu'il aura été publié et transmis au représentant de l'Etat dans le Département. Il sera également notifié à l'intéressée.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du Maire de Combs-la-Ville.

Fait à Combs-la-Ville, le *06 octobre 2022*



Le Maire
Guy GEOFFROY

[Handwritten signature in blue ink]